# Choix entre droit public et droit privé, métier ?

Par **Sharon21**, le **13/08/2019** à **13:05**

Bonjour,

Ayant validé ma L2 Droit avec mention, je passe en L3. Cependant, je fais partie de certains étudiants qui ne savent pas quoi choisir entre droit public et droit privé.
En effet, je préfère davantage le droit privé que le droit public mais mes résultats dans les matières de droit privé ( droit de la responsabilité 7/20 par ex) me font peur..
j'envisage de prendre procédure civile comme première à TD, mais on m'a dit que c'était très dur comme matière ?
Je sais que le droit c'est dur dans tous les cas mais étant donné mes résultats...
J'aimerais avoir des avis si cela est possible.
Je vous remercie de vos réponses.

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2019** à **13:23**

Bonjour

Avez-vous déjà une idée du ou des futurs métiers que vous souhaiteriez exercer ?

PS : j'ai déplacé votre sujet dans la section "Orientation". Je ne comprends pas pourquoi vous avez posté dans "Juristudiant le site".

Par **Sharon21**, le **13/08/2019** à **13:30**

Bonjour,

Non c'est ça le problème je n'ai pas d'idée..

Je me suis trompée en cliquant j'avais sélectionné « orientation ».

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2019** à **13:39**

Pas de soucis !

Je suppose que vous n’avez pas la possibilité de faire un parcours mixte. Quelles sont vos autres notes dans les matières de droit privé ? Je pense notamment au droit commercial.

Par **Sharon21**, le **13/08/2019** à **14:05**

J’ai eu 10 en droit commercial

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2019** à **14:12**

Après vous êtes sans doute sanctionnée sur la méthodologie. Généralement, on est beaucoup plus à l'aise en L3, du moins on devient plus rigoureux

C'est pourquoi je pense que vous devriez tout de même partir en droit privé malgré vos notes dans la mesure où c'est ce domaine qui vous intéresse. Parce que si vous allez en droit public alors que ça ne vous plait pas, alors vous n'allez pas être motivée pour bosser et cela va forcément impacter votre résultat.
Tandis que si vous allez en droit privé et que les matières vous plaisent, alors vous aurez plus d'envie pour travailler et vous allez sans doute progresser.

Pour ce qui est du choix des matières, il me faudrait la plaquette de votre licence afin que je puisse vous guider.

Par **Sharon21**, le **13/08/2019** à **14:22**

Merci de votre réponse.
J’ai le choix entre:
-droit des sociétés
-droit du travail
-procédure civile
-contentieux administratif
-droit international public
-contrats spéciaux
Toutes ces matières sont pour le S1 et je dois en choisir deux pour les TDs et 3 en petites matières..
et je ne sais pas quoi prendre comme matières à td

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

Par **Isidore Beautrelet**, le **13/08/2019** à **14:35**

Ah vous avez tout de même des matières de droit public, donc vous pourriez faire un parcours dit mixte.
Cela dit, depuis que la sélection se fait en M1 (et non plus en M2), je pense qu'il est plus prudent de se spécialiser dès la L3.

Le mieux est prendre **contrats spéciaux et sociétés avec TD.** Ce choix vous ouvre la porte de la quasi-totalité des Master de droit privé (il n'y aura que pour les Master droit du travail que ça pourrait coincer. Mais bien évidemment si vous vous rendez compte que le droit du travail vous plait, demandez à changer pour le prendre en TD à la place du droit des contrats spéciaux).

En petite matière, il faut prendre droit du travail et procédure civile pour confirmer votre profil privatiste.
Ensuite pour la dernière matière vous pouvez vous faire plaisir ?

Par **Sharon21**, le **13/08/2019** à **16:48**

Je vous remercie pour votre réponse et vos conseils.

J'avais tout de même une petite préférence pour procédure civile, j'avais envie de la prendre en TD mais cela est-il un obstacle quand on ne sait pas quoi faire plus tard de prendre cette matière en TD?

Par **MorganM**, le **13/08/2019** à **17:17**

Bonjour,

Sur le plan pratique, la procédure civile est une matière de base qu'il faut absolument connaître mais qui a mon sens ne vous apportera pas vraiment de réelle plus value en TD.

Si vous vous orientez vers le privé (déjà comme le dit Isidore Il faudrait que vous ayez une idée des professions susceptibles de vous intéresser, en faisant des stages et en vous documentant de manière active sur les différents débouchés possibles), je pense que le droit des sociétés et contrats spéciaux vous apporteront des bases solides ; ces matières prises avec TD sont considérées avec importance dans les M1 et M2 et les TD permettent d'approfondir les aspects techniques de ces matières.

En définitive si la procédure civile doit être prise, je ne vois pas l'intérêt de la faire avec TD. Cela reste une matière procédurale. Quant à savoir si cela est difficile comme matière : la « difficulté » relève surtout du fait qu'il s'agit de règles de droit éminemment pratiques et qui requiert une capacité de « concrétisation » de ces règles (donc difficile de se représenter les

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

choses lorsque l’on n’a jamais fait de stage dans un cabinet).

Néanmoins si vraiment vous sentez que vous serez à l’aise avec la procédure civile, alors n’hésitez pas : à mon sens mieux vaut une bonne note en procédure civile avec TD qu’une mauvaise note en droit des sociétés/contrats spéciaux avec TD. Il faut raisonner avant tout en fonction de vos atouts/facilités

Pour ce qui est du choix entre public/privé vous devez quand même avoir un aperçu des matières étudiées en L2, si vous vous intéressez au domaine de l’Etat, etc.

Par **Sharon21**, le **13/08/2019** à **18:03**

Je vous remercie.

J’ai fait notamment un stage dans une étude notariale cette année, mais ce stage m’a paru très abstrait..

Et enfin oui je préfère le droit privé au droit public, mais j’aime bien quand même le droit public.

Par **MorganM**, le **13/08/2019** à **18:49**

Comme vous avez eu une mention (ce qui est bien pour la L2), je suppose que vos notes étaient meilleures en public qu’en privé (vu que vous indiquez avoir eu 7 et 10). En connaissez vous les raisons?

Par **Sharon21**, le **13/08/2019** à **19:30**

En effet mes notes sont meilleurs en public qu’en privé, c’est sans doute grâce au chargé de TD en droit administratif qui expliquait bien la méthode ainsi que le cours.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/08/2019** à **07:49**

Bonjour

Je rejoins Morgan à propos de la procédure civile. D'ailleurs dans ma fac, il n'est même pas possible de prendre cette matière avec TD.

Par **Sharon21**, le **14/08/2019** à **12:39**

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés

D’accord, je vous remercie pour vos conseils.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés